

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SUSPENDRE LES  
POURPARLERS

**M. Jack Harris (St-Jean-Est):** Monsieur le Président, comment ces pourparlers peuvent-ils se poursuivre sans que le gouvernement ne viole sa promesse quant à une participation continue et complète? Pourquoi le gouvernement n'interrompt-il pas ces pourparlers, et n'essaie-t-il pas d'en arriver à une position acceptable pour le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, avant de retourner à la table des négociations?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, dans la lettre en question, le premier ministre s'engageait à prendre tous les moyens possibles pour que le gouvernement de Terre-Neuve et les autres parties intéressées puissent participer de façon continue aux négociations. Nous faisons tout en notre pouvoir. Nous avons tenu des séances d'information à l'intention des intéressés avant les négociations. Nous les avons amenés à Paris avec nous. Nous les invitons à participer aux négociations qui se poursuivront à Ottawa et nous entendons toujours faire en sorte que Terre-Neuve ait son mot à dire.

Je le répète, il s'agira d'une décision fort importante, si nous parvenons à un règlement négocié. Il est dans l'intérêt du gouvernement de Terre-Neuve que son premier ministre soit présent. Il acceptera, nous l'espérons, de continuer à jouer un rôle, comme l'invite à le faire le gouvernement fédéral. Souhaitons qu'il ne suive pas la ligne du NPD qui consiste toujours à tout laisser tomber.

## LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES PÊCHES

**M. Jack Harris (St-Jean-Est):** Monsieur le Président, le 28 janvier dernier, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré ceci dans cette enceinte; voici:

Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Par ses actions, le gouvernement affirme qu'il sait mieux que le gouvernement et les habitants de Terre-Neuve ce qui convient à la province. N'est-ce pas là la pire forme d'arrogance de la part du gouvernement?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, ni la description des faits ni les affirmations du député ne sont exactes en l'occurrence. Pour la première fois dans notre histoire, à ma connaissance, dans le cadre de négociations de ce genre, qui relèvent manifestement de la compétence fédérale, mais qui ont des répercussions directes et importantes non seulement sur le gouvernement de Terre-Neuve dirigé par M. Peckford, mais également sur les pêcheurs, l'industrie de la pêche et d'autres parties intéressées dans la région de l'Atlantique, nous permettons aux intéressés de jouer un rôle. Nous voulons nous assurer leur concours, car nous souhaitons que ces négociations soient dans l'intérêt de toute la région de l'Atlantique et de tout le Canada. C'est pourquoi nous avons pris cette décision historique qui consiste à tendre la main aux intéressés. Pour le moment, le premier ministre de Terre-Neuve refuse notre offre, mais nous espérons qu'il reviendra sur sa décision.

## Questions orales

● (1130)

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE—LA DÉSIGNATION  
D'UN FRANÇAIS COMME JUGE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, chacun sait que le gouvernement veut renvoyer dès que possible toute la question du litige frontalier au large de la côte est du Canada, à une tierce partie, notamment la Cour internationale de justice de La Haye. C'est du moins ce que dit le ministre des Pêches et des Océans.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas réagi cette semaine quand, aux Nations Unies, la France a désigné son propre négociateur en chef, dans les pourparlers Canada-France sur la pêche, pour siéger comme juge à cette même cour de justice internationale? Cela ne revient-il pas à inviter le bourreau à faire partie du jury?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, là encore, tous ceux qui s'intéressent aux faits plutôt qu'aux beaux discours savent que la réponse est non, ce n'est pas du tout le cas.

Je n'en suis pas sûr, mais le député pourra peut-être nous dire, quand il interviendra, pourquoi le parti libéral, qui est censé s'intéresser à cette question, n'a pas pris l'initiative dans l'affaire des pêches de Terre-Neuve, comme l'a fait le Nouveau parti démocratique à la victoire facile, dans l'affaire . . .

**M. Murphy:** Il n'y a que dans les sondages que nous avons la victoire facile.

**M. Clark (Yellowhead):** Excusez-moi, à la victoire méchamment facile.

En ce qui concerne le tribunal, en vertu d'usages bien établis, M. Guillaume ne pourra pas, s'il est choisi comme juge, examiner des affaires dans lesquelles il aura été impliqué de quelque façon.

## LA MÉDIOCRITÉ DE LA PÊCHE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, la nouvelle stratégie du Canada consiste à négocier avec la France pour lui permettre de pêcher la morue même en dehors de la zone en litige, au large de la côte est de Terre-Neuve, tandis que toute la question du litige frontalier est renvoyée à la Cour internationale où le négociateur en chef de la France siège comme juge. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les Français sont sur la sellette en ce moment!

Le ministre ne comprend-il pas que la pêche est très médiocre cette année et qu'il n'y a pas assez de poisson pour nos propres pêcheurs et leur famille, sans parler de négocier avec la flottille française pour lui donner accès à nos zones de pêche? Comment peut-il justifier de telles mesures alors que son propre gouvernement a chargé une commission d'enquête de déterminer pourquoi les stocks de morue sont tellement épuisés au large de la côte est du Canada?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, les remarques du député sont à la fois des accusations et l'affirmation de deux principes typiques du parti libéral. D'une part, toutes les négociations devraient, selon lui, se faire ici à la Chambre des communes, en envoyant des télégrammes aux personnes avec lesquelles nous négocions pour les tenir au courant de nos initiatives, au